

# AUREILHAN 24 décembre 2024

## Corrida " Lous Berrètès "

### REGLEMENT

#### DEFINITION

L'épreuve «Corrida Lous Berrètès» organisée par l' A.S.C. AUREILHAN Marche et Course, se déroulera le **mardi 24 décembre 2024** et regroupera deux épreuves.

- Une course **non chronométrée et sans classement** de 10,8 km, sur une boucle de 3,6km à effectuer 3 fois , départ à 16 h00, ouverte à partir de la catégorie cadet, né en 2008.
- Une marche **non chronométrée et sans classement** de 7,2 km, sur une boucle de 3,6km à effectuer 2 fois, départ 16h02, ouverte à partir de la catégorie cadet, né en 2008.

#### PARTICIPATION

- Chaque participant, par son engagement, déclare renoncer à son droit à l'image et autorise les organisateurs à exploiter les clichés ou films pris durant les épreuves.
- Chaque participant doit respecter l'environnement et le code de la route (présence de signaleurs aux carrefours).
- **Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale pour la course et la marche.**
- La licence et le certificat médical ne seront pas demandés à l'inscription pour la marche et la course.

#### ASSURANCE

- Les épreuves sont couvertes par une police d' assurance souscrite auprès de la BPCE IARD Contrat N° 165000585 E
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l' assurance liée à leur licence.
- Il incombe aux autres concurrents de s' assurer personnellement

#### INSCRIPTION

- **Tarif** course et marche 7€ .
- **En ligne** <https://www.helloasso.com/associations/asca-marche-et-course/evenements/corrida-lous-berretes-2024> clôture **vendredi 20 décembre** à minuit.
- **Par courrier**, à l'adresse suivante : Michael ANTONIO, Rue Charles Manciet- hameau des oliviers 65420 IBOS, avant le **mercredi 18 décembre**.
- **Sur place** : au Centre Jean Jaurès, rue Jules Ferry 65800 Aureilhan
- le **lundi 23 décembre** de 16h à 18h, le **mardi 24 décembre** de 10h00 à 12h00 et de 14h à 15h45.

#### RAVITAILLEMENT

- Un ravitaillement sera positionné à chaque passage sur la ligne de départ et à l'arrivée.
- Les gobelets empruntés au SYMAT doivent être rendus à l'organisation.

#### BALISAGE

- Le balisage des épreuves sera effectué par un fléchage au sol.

#### RECOMPENSE

- 1 boîte de chocolats aux 300 premiers inscrits (coureurs ou marcheurs).
- Un tirage au sort pour les coureurs et les marcheurs.

**Respect des directives Gouvernementales, Préfectorales et Municipales qui seront en vigueur le jour de l'épreuve.**

Le Bureau de l' A.S.C.AUREILHAN Marche et Course